

N° 2024-31

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CLARAC
Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 3 décembre 2024

Présent(s) : ANDRIEU Marie-José, BASS Véronique, BRISCADIEU Thierry, BRU Frédéric, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à : Yves REULET (Marianne MURE)

Absent(s) excusé(s) : CAPARROS Pierre, MURE Marianne,

Le secrétariat a été assuré par : ANDRIEU Marie-José

Nombres de membres en exercice :	15
Nombres de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0
Procuration :	1
Absent :	2

Objet : Financement des investissements communaux : Réhabilitation du bâtiment Mairie salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme des dépenses engagées et à engager pour lesquelles il convient de mettre en place les financements.

Réhabilitation du bâtiment Mairie salle des fêtes : pour un montant de 1 677 419€ TTC dont 1 034 661 .99 € de subventions attendues.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut mettre en place le prêt long terme nécessaire à l'équilibre du projet ainsi que les prêts relais permettant d'attendre l'encaissement des subventions et de la TVA.

Après consultation, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de contracter auprès du Crédit Agricole :

PRET LONG TERME / REHABILITATION DU BATIEMENT MAIRIE SALLE DES FETES

- Un prêt long terme d'un montant de 435 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 3,56 % annuel, selon les caractéristiques suivantes :
 - Taux d'intérêt : 3,56 %
 - Echéances trimestrielle : 7 624.21 €
 - Frais de dossier : 500 €.
 - Parts sociales : néant.

PRET RELAIS TVA SUR REHABILITATION DU BATIEMENT MAIRIE SALLE DES FETES

- Un prêt relais en attente de récupération de la TVA d'un montant de 207 000 € sur une durée de 24 mois, déblocage sur présentation des factures in fine,
 - Possibilité de remboursement anticipé partiel ou total à tout moment sans pénalité
 - Taux d'intérêt : 2.80 %
 - Echéances annuelle : 5 796 €
 - Frais de dossier : 500 €.
 - Parts sociales : néant.

PRET RELAIS SUBVENTION REHABILITATION DU BATIEMENT MAIRIE SALLE DES FETES

- Un prêt relais d'un montant estimé de 1 034 000 € sur une durée de 24 mois in fine, cessions des créances notifiées auprès des tiers financeurs
 - Remboursement du capital in fine à chaque échéance sans pénalité, ou possibilité de remboursement anticipé partiel ou total à tout moment sans pénalité
 - Taux d'intérêt : 2.80 %
 - Echéances annuelle : 28 952 €
- Frais de dossier : 800€.
- Parts sociales : néant.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve ces dépenses d'investissement,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser ces emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole,
- l'autorise à signer les contrats ainsi que tous les documents y afférent,
- s'engage à affecter l'encaissement des subventions et FCTVA au remboursement des prêts relais.
- s'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement de l'emprunt long terme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus
Le Maire,
MANENT-MANENT Jean-Paul

